



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 décembre 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 24 Décembre 1998

**Pôle Régional des Métiers d'Art - Convention d'objectifs Ville de Niort -  
Association Pôle Régional des Métiers d'Art**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.  
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul  
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-  
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine  
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.  
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,  
M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98584

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998**

**Pôle Régional de Métiers d'Art &  
d'Artisanat**

**Pôle Régional des Métiers d'Art - Convention d'objectifs Ville de  
Niort - Association Pôle Régional des Métiers d'Art**

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 23 novembre 1998, la Ville de Niort a approuvé le principe de la structuration du Pôle régional des métiers d'art sous la forme d'une association de la loi de 1901 à laquelle elle apportera son concours aux côtés d'autres partenaires, aux premiers rangs desquels la Région Poitou Charentes et l'Etat.

L'année 1998 a permis d'affiner les missions de promotion et d'animation des métiers d'art sur l'ensemble de la région Poitou Charentes et plus spécifiquement à Niort. L'aménagement du Pôle, 11 quai Cronstadt, et l'animation d'une vitrine régionale des métiers d'art sont conformes à l'ensemble des axes de développement du Pôle. Il s'agit désormais pour le Pôle de passer à une nouvelle phase de son développement pour l'année 1999, dans le cadre de son nouveau statut.

Ainsi, pour l'année 1999, le Pôle s'attachera notamment à poursuivre son action régionale de promotion et d'animation des métiers d'art dans le cadre des financements publics et à développer à partir de sa vitrine un volet commercial en intégrant un financement privé et de préparer la création et l'animation d'un futur Centre Régional des Métiers d'Art, à Niort, tel que présenté dans le futur contrat plan Etat-Région.

Cette nouvelle association Pôle régional des métiers d'art, au delà de ses recettes propres sera financée par des fonds publics pour soutenir son action.

A cet effet, la Ville de Niort apportera - dans le cadre de la convention ci-jointe - une subvention de 500 000 F en fonctionnement en 1999 et de 120 000 F en investissement en 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette convention et décider d'accorder :

1) Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 000 F dans les conditions définies ci-après :  
- subvention partielle de fonctionnement de 300 000 F, à verser sur l'exercice en cours, qui viendra en atténuation de la subvention de fonctionnement de 500 000 F alloués au titre de 1999.

- subvention de fonctionnement de 200 000 F à verser en 1999.

2) Une subvention d'investissement de 120 000 F au titre de 1998.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer cette convention.

## **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE